



EIDGENÖSSISCHE FINANZVERWALTUNG  
 ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES FINANCES  
 AMMINISTRAZIONE FEDERALE DELLE FINANZE

Berne, le 9 septembre 1970

N o t e

à Monsieur le Chef du Département

Ihr Zeichen / V. réf. / V. rif.

U. Zeichen / N. réf. / N. rif.

Concerne: Lettre du 3.9.1970 du Mouvement Anti-Apartheid

Monsieur le Chef du Département,

1. Une demande d'autorisation concernant l'octroi d'un crédit de 50 millions de francs sous forme de "notes" à moyen terme en faveur de la République Sud-africaine a été soumise par la Banque nationale suisse aux trois départements fédéraux intéressés le 27 juillet 1970.

Ce placement est destiné principalement à rembourser l'emprunt par obligations de 60 millions de francs, 4 % de 1952, de la République Sud-africaine, qui arrivera à échéance le 15 septembre 1970 et qui selon décision du Consortium de banques n'a pas fait l'objet d'une conversion.

L'opération n'a donné lieu à aucune publicité. Les trois grandes banques se sont engagées à placer 75 % du montant de 50 millions de francs auprès de leur clientèle étrangère et à veiller à ce que les coupures en mains étrangères ne parviennent pas en mains suisses.

Le Département des finances a accordé, le 14 août 1970, l'autorisation demandée en son nom et en celui des deux autres départements intéressés. A cette occasion, il a été fait remarquer à la Banque nationale que le Département politique a pris connaissance avec intérêt de la décision du Consortium de banques de ne pas procéder à la conversion de l'emprunt par obligation de

2.

- 2 -

- 60 millions de francs de la République Sud-africaine mais qu'il ne demeure pas moins préoccupé de l'ampleur des engagements financiers suisses en Afrique du Sud.
2. Le Mouvement Anti-Apartheid avait déjà protesté le 28 février 1969 au sujet de l'émission de l'emprunt de conversion de février 1969 de 60 millions de francs. Le Département des finances lui a répondu le 14 avril 1969. Nous joignons à la présente note la lettre en question et la copie de notre réponse.
  3. Le 8 septembre 1970, la Banque nationale suisse nous a remis une nouvelle demande d'autorisation. Elle concerne un crédit "Stand-by" de 50 millions de dollars auquel la Handelsfinanz A.G. désire participer pour 5 millions de dollars. 2 millions seraient repris par ladite banque pour son propre compte et le solde de 3 millions serait versé par la Swiss Italian Banking Corporation Nassau/Bahamas et la Banca Commerciale Italiana (France) Marseille. Une décision n'a pas encore été prise par les trois départements intéressés.
  4. Nous joignons un tableau qui renseigne sur l'ampleur des prêts accordés à l'Afrique du Sud et aux pays de l'Est ainsi qu'une liste des crédits accordés à ces derniers pays.

Administration fédérale des finances  
Vice-directeur:

i.V.



A. Peter

Annexes

Bu/wü